

ARCEP / DAEP / 10-018

**Questionnaire de déclaration trimestrielle sur l'activité de communications électroniques**

-----  
**Complément d'informations demandées aux opérateurs  
pour les besoins du rapport d'activité 2009 de l'Autorité  
et de la publication annuelle provisoire**

Les dispositions de l'article L.135 du code des postes et des communications électroniques autorisent l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP) à recueillir les données et à mener toutes actions d'informations sur le secteur des communications électroniques. A cette fin les opérateurs ayant effectué la déclaration prévue à l'article L.33-1 sont tenus de lui fournir les informations statistiques concernant l'utilisation, la zone de couverture et les modalités d'accès à leur service.

I. - Règles de consolidation

Ces questionnaires sont adressés par l'ARCEP à toutes les entreprises autorisées ou déclarées auprès de l'Autorité. Lorsqu'une entreprise, au sens SIREN, exerce des activités de communications électroniques soumises à déclaration et des activités non soumises à déclaration, les informations sont demandées pour l'ensemble des activités de communications électroniques.

S'agissant du traitement et de l'utilisation des données collectées dans le cadre de ces enquêtes, l'Autorité élaborera et publiera des indicateurs agrégés relatifs aux marchés considérés. **Les informations individuelles transmises par les opérateurs à l'Autorité dans le cadre de ces enquêtes ne seront reçues, agrégées et utilisées que par les agents désignés par les décisions n° 2009-0240 et 2009-0241 relatives à la mise en place de l'enquête annuelle 2008 et des enquêtes trimestrielles 2009; ces informations ne seront pas utilisées par l'Autorité dans le cadre des missions définies aux articles L. 36-8 à L 38-4 du code des postes et communications électroniques.**

Ces enquêtes permettent de restituer au public une information sur le marché dans son ensemble. Elles permettent ainsi à chaque opérateur de se situer sur un marché. C'est pourquoi il est important que chaque opérateur contribue à cette production. Il est rappelé également qu'une information de qualité transmise dans les délais impartis permet de répondre aux attentes respectives des acteurs du secteur, des analystes et des pouvoirs publics.

## II. – Compléments d'information demandés aux opérateurs pour les besoins du rapport d'activité 2009 de l'Autorité

Le rapport d'activité de l'Autorité pour l'année 2009 présentera les chiffres clé du secteur en France. Ces valeurs de l'année 2009 résultent essentiellement de la consolidation des valeurs trimestrielles publiées par l'Observatoire.

Un complément annuel est demandé aux opérateurs à l'occasion de l'enquête du 4<sup>ème</sup> trimestre pour :

- disposer de façon anticipée d'indicateurs qui ne sont collectés que dans le cadre de l'enquête annuelle, dont la restitution est trop tardive pour être utile au rapport d'activité ;
- disposer d'indicateurs nouveaux ou éclairants le déroulement de l'année.

Cette fiche présente les compléments d'information que l'Autorité souhaite collecter ; les références mentionnées renvoient aux rubriques du questionnaire complémentaire (annexe 2).

### **Indicateurs anticipant l'enquête annuelle 2009**

Il s'agit :

- du nombre de salariés au 31/12/2009 (Cf. E1) ;
- des flux totaux d'investissement de l'année 2009 (Cf. I0).

Concernant le service téléphonique sur réseaux fixes :

- du nombre, en fin d'année, de lignes fixes analogiques et numériques (Cf. 11a, 11b, 11c) ;
- de la segmentation du nombre de lignes fixes analogiques et numériques entre clientèle résidentielle et entreprises à la fin de l'année ;
- de la segmentation entre la clientèle résidentielle et la clientèle entreprise du nombre d'abonnements à un service de voix sur large bande.

Concernant le service d'accès à Internet :

- du nombre d'abonnements Internet haut et très haut débit à la fin de chaque trimestre sur la période allant du quatrième trimestre 2008 au quatrième trimestre 2009
- de la ventilation entre clientèle résidentielle et entreprise à la fin de l'année pour les abonnements Internet à haut débit et très haut débit ;
- de la ventilation entre clientèle résidentielle et entreprise à la fin de l'année pour les recettes liées aux abonnements à haut et très haut débit.

Concernant l'activité sur réseaux mobiles :

- de la ventilation du chiffre d'affaires et des volumes d'une part, entre les abonnés souscrivant à des forfaits ou à des abonnements payants et les prépayés (Cf. 31a et 31b) ; et d'autre part, entre la clientèle résidentielle et la clientèle entreprise/professionnel (Cf. 31R et 31E) ;
- de la ventilation entre clientèle résidentielle et entreprise/professionnel à la fin de l'année pour les clients des opérateurs mobiles ;
- de la ventilation du volume émis de SMS interpersonnels entre, d'une part, les clients résidentiels et, d'autre part, les clients entreprise/professionnel (Cf. 52g 1R et 52g 1E).

## Nouveaux indicateurs concernant l'année 2009

Il s'agit :

- des flux **d'investissements pour le déploiement des réseaux très haut débit** fixes durant l'exercice 2009 : investissements réalisés au cours de l'année 2009 dans les réseaux, à la fois sur la partie horizontale et sur la partie verticale des réseaux (génie civil, déploiement de câbles), ainsi que des investissements en équipements actifs (DSLAM, etc...).
- des flux **d'investissements pour le déploiement des réseaux 3G** au cours de l'année 2009. Ces investissements incluent les équipements utilisés à la fois pour les réseaux 2G et les réseaux 3G.

Sur le marché du haut débit et du très haut débit, des informations sur l'évolution du parc trimestre par trimestre sont demandées. Il s'agit :

- du volume de **ventes brutes d'abonnements Internet haut et très haut débit** réalisées au cours de chaque trimestre de l'année 2009. Il s'agit du nombre de commandes ayant été passées par les clients sur le marché de détail au cours du trimestre considéré;
- du volume de **résiliations des abonnements internet haut ou très haut débit** effectuées au cours de chaque trimestre de l'année 2009. Il s'agit du nombre de clients ayant résilié leur abonnement internet haut ou très haut débit sur le marché de détail au cours du trimestre considéré. Cette définition n'inclut pas les changements d'offres ;
- du volume de **ventes nettes d'abonnements internet haut et très haut débit** réalisées au cours de chaque trimestre de l'année 2009 (= volume de ventes brutes – volume de résiliations).

Sur le marché mobile :

- le parc actif Internet sur réseaux 3G au 31/12/2009 : nombre de clients qui ont accédé au moins une fois au cours des trois derniers mois à Internet via le réseau mobile 3G, quel que soit l'équipement mobile utilisé (ordinateur, PDA, téléphone...), le mode de tarification (au forfait, à l'acte), ou le service (envoi ou réception de mail, connexions Internet, télévision sur mobile, etc...).

### III. - Calendrier des enquêtes

Enquête	Envoi	Retour	Publication
T1 2009	2 avril 2009	11 mai 2009	30 juillet 2009
T2 2009	1 <sup>er</sup> juillet 2009	10 août 2009	2 novembre 2009
T3 2009	1 <sup>er</sup> octobre 2009	10 novembre 2009	2 février 2010
<b>T4 2009 complément annuel</b>	<b>11 janvier 2010</b>	<b>11 février 2010</b>	<b>4 mai 2010</b>

Les **questionnaires** et la notice explicative détaillée sont **disponibles en téléchargement sur le site de l'Autorité** (<http://www.arcep.fr> –se déclarer opérateurs-tous les questionnaires et formulaires utiles).

Les réponses sont à renvoyer à l'Observatoire aux dates définies par le calendrier ci-dessus :

- **Soit par messagerie à l'adresse mel suivante :** [observatoire.marches@arcep.fr](mailto:observatoire.marches@arcep.fr)
- **Soit par courrier sur disquette à l'adresse suivante :**  
 Autorité de régulation des communications électroniques et des postes  
 Observatoire des communications électroniques  
 Direction des affaires économiques et de la prospective  
 7 square Max Hymans  
 75730 Paris Cedex 15

Pour toutes questions relatives à ces enquêtes, vous pouvez contacter :

Anne-Laure Durand (Téléphone : 01 40 47 71 63, [anne-laure.durand@arcep.fr](mailto:anne-laure.durand@arcep.fr))

Bruno Maillot (Téléphone : 01 40 47 71 25, [bruno.maillot@arcep.fr](mailto:bruno.maillot@arcep.fr))

Sophie Palus (Téléphone : 01 40 47 71 30, [sophie.palus@arcep.fr](mailto:sophie.palus@arcep.fr))

Christian Vidal (Téléphone : 01 40 47 71 82, [christian.vidal@arcep.fr](mailto:christian.vidal@arcep.fr))